



Votre programme de maintien de la compétence 2014 (PMC) – un nouveau départ!

Réimprimé à titre de supplément du numéro Printemps 2014 de *Perspective*, une publication semestrielle de l'Ordre des travailleurs sociaux et des techniciens en travail social de l'Ontario



Si vous n'avez pas encore commencé à remplir votre PMC 2014, il est temps de vous y mettre. Le PMC est désormais entièrement électronique. Vous trouverez les documents

du PMC 2014 sur votre clé **USB de ressources du membre** ou vous pouvez les télécharger à partir du site Web de l'Ordre : www.ocswssw.org. N'oubliez pas de sauvegarder les documents sur votre ordinateur personnel. Si vous préférez, vous pouvez remplir votre PMC **sur papier** en imprimant les documents et en les remplissant à la main.

En commençant à remplir vos documents du PMC **dès le début de l'année**, cela vous aidera à tirer le maximum du programme et à faire en sorte que vos activités d'apprentissage de 2014 reflètent les besoins d'apprentissage que vous avez identifiés au cours de votre auto-évaluation.

Rappel : Tous les membres doivent participer au PMC. Cela comprend :

- les membres sans emploi ou qui n'exercent pas à l'heure actuelle le travail social ou les techniques de travail social;
- les membres ayant pris leur retraite du travail social;
- les membres dans la catégorie des membres inactifs;
- les membres en congé de maternité/congé parental; et
- les membres qui se sont inscrits tard dans l'année.

Veillez noter que le Règlement sur l'inscription pris en application de la *Loi de 1998 sur le travail social et les techniques de travail social* confère à l'Ordre le pouvoir de suspendre les membres qui ne se conforment pas aux exigences du PMC.

Pour obtenir plus d'information, des conseils et ressources utiles, veuillez cliquer sur le lien du PMC sur la page d'accueil de l'Ordre à www.ocswssw.org, ou consulter les pages du PMC à l'onglet Pratique professionnelle. Vous pourriez également vouloir visionner une des webémissions conçues pour vous aider à tirer le maximum du PMC. Le personnel du Service de la pratique professionnelle se fera un plaisir de répondre à toutes autres questions que vous pourriez avoir. Vous pouvez les contacter par téléphone au 416 972-9882 ou au 1 877 828-9380, ou par courriel à ccp@ocswssw.org.